

La pêche de loisirs a enfin ses représentants

Surf-casting, pêche à pied, sous-marine ou en bateau, tous les types de pêche sont concernés.

Le 14 février 2011, suite à une sollicitation d'Annick Danis, présidente du CPML17 (*), une réunion de travail s'est tenue dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer, à Marennes.

Cette réunion avait pour but de proposer aux services de l'État la mise en place d'un comité de suivi pour la pêche maritime de loisirs, afin que les associations adhérentes au CPML17 puissent être des relais entre l'administration maritime et les adeptes de la pêche maritime de loisirs.

Cette requête a débouché sur une décision préfectorale du 22 novembre 2011, officialisant la création du comité départemental de suivi de pêche maritime.

Ce comité représente l'ensemble des pêcheurs de loisirs du département. Les membres de l'association Pêche, Carrelets et Moulinets, basée à Bourcefranc-le-Chapus, invitent les pêcheurs du bassin de Marennes à les rejoindre afin de bien matérialiser localement la présence de ce loisir et en défendre les valeurs.

G.R.



Tous les types de pêche maritime sont concernés.

Renseignements : pechecarreletsetmoulinets@orange.fr

(*) Comité de Pêche Maritime de Loisirs.
Annick Danis représentait également la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF).